

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4337-2026

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ) –
INVESTISSEMENT RUE BOURGEAU NORD
À GATINEAU
(REPLACEMENT DE CONDUITE ET DE
BRANCHEMENTS EN POLYÉTHYLÈNE DE
TYPE ALDYL A)

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)

Demanderesse

-et-

REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES (RTIÉÉ), un Regroupement
comprenant les organismes suivants :
*l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies
Énergétiques (S.É.), le Groupe d'Initiatives et
de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)
et Énergie solaire Québec (ÉSQ).*

Intervenant

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATION

M. Jean Schiettekatte, Analyste
M. André Bélisle, Analyste
M^e Dominique Neuman, LL.B., Procureur

Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)

Le 23 juin 2026

Régie de l'énergie - Dossier R-4337-2026

Enbridge gaz Québec (EGQ) – Investissement rue Bourgeau Nord à Gatineau (remplacement de conduite et de branchements en polyéthylène de type Aldyl A)

Pièce RTIEÉ-1 Document 1

Commentaires et recommandation

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M^e Dominique Neuman, Procureur
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION.....	1
RENDRE UNE DÉCISION SITUANT LE PRÉSENT DOSSIER DANS SON CONTEXTE.....	3
CONCLUSION.....	11

Régie de l'énergie - Dossier R-4337-2026
Enbridge gaz Québec (EGQ) – Investissement rue Bourgeau Nord à Gatineau (remplacement de conduite et de branchements en polyéthylène de type Aldyl A)

Régie de l'énergie - Dossier R-4337-2026
Enbridge gaz Québec (EGQ) – Investissement rue Bourgeau Nord à Gatineau (remplacement de conduite et de branchements en polyéthylène de type Aldyl A)

PRÉSENTATION

1 - La Régie de l'énergie est saisie au présent dossier R-4337-2026, d'une [Demande B-0002 d'Enbridge gaz Québec \(EGQ\)](#) d'autorisation d'investissement sur la rue Bourgeau Nord à Gatineau, visant le remplacement de conduite et de branchements en polyéthylène de type Aldyl A

2 - Le présent rapport constitue les représentations du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* sur cette demande.

3 Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* est un Regroupement comprenant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*. Il est plus amplement décrit en annexe de sa [demande d'intervention C-RTIEÉ-0002 au dossier pluriannuel R-4194-2022 portant sur les causes tarifaires 2023-2024 et les rapports annuels 2021-2022 de Gazifère inc. \(devenue EGQ\)](#), annexe à laquelle nous référons le lecteur.

Régie de l'énergie - Dossier R-4337-2026

Enbridge gaz Québec (EGQ) – Investissement rue Bourgeau Nord à Gatineau (remplacement de conduite et de branchements en polyéthylène de type Aldyl A)

RENDRE UNE DÉCISION SITUANT LE PRÉSENT DOSSIER DANS SON CONTEXTE

4 - Les conduites et de branchements en polyéthylène de type Aldyl A manufacturés par DuPont figurent parmi les plus utilisées en Amérique du Nord

5 - Ce matériau de conduites a cessé d'être utilisé en 1982 en raison de sa sensibilité accrue à la propagation lente de fissures (« slow crack growth » ou « brittle-like cracking »). Des incidents de fuites de gaz sont survenus, certains causant des explosions et certaines ayant mené à des pertes de vies humaines :

UNITED STATES OF AMERICA, DEPARTMENT OF TRANSPORTATION (DOT), PIPELINE AND HAZARDOUS MATERIALS SAFETY ADMINISTRATION (PHMSA), Docket No. PHMSA–2026–0166, [Pipeline Safety: Distribution Integrity Management Program Considerations for Plastic Piping and Components. Advisory Bulletin, \(Friday, January 23, 2026\) Vol. 91, No. 15 F.R. 2995](#), Supplementary information.

PLASTICS NEWS, *What is Aldyl A pipe and why is there a federal push to remove the piping?*, Oct 14, 2024, *Plastics News*, <https://www.thebusinessforchange.com/news/what-is-aldyl-a-pipe-and-why-is-there-a-federal-push-to-remove-the-piping-plastics-news.html>

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ), Dossier R-4337-2026, [Preuve principale B-0005, Pièce EGQ-1, Doc. 1](#), Page 4.

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ), Dossier R-4337-2026, [Réponse à la Demande de renseignements no. 1 de la Régie, Pièce B-0009, EGQ-1, Doc.1](#), Réponses 4.1 et 4.1.1.

6 - Beaucoup de ces conduites demeurent néanmoins en service.

Régie de l'énergie - Dossier R-4337-2026

Enbridge gaz Québec (EGQ) – Investissement rue Bourgeau Nord à Gatineau (remplacement de conduite et de branchements en polyéthylène de type Aldyl A)

7 - Les autorités états-uniennes ont alors requis que les entreprises gazières se dotent d'un inventaire complet de telles conduites et de leurs facteurs de risques spécifiques (exposition à la chaleur, etc.) :

UNITED STATES OF AMERICA, DEPARTMENT OF TRANSPORTATION (DOT), PIPELINE AND HAZARDOUS MATERIALS SAFETY ADMINISTRATION (PHMSA), Docket No. PHMSA–2026–0166, [Pipeline Safety: Distribution Integrity Management Program Considerations for Plastic Piping and Components. Advisory Bulletin, \(Friday, January 23, 2026\) Vol. 91, No. 15 F.R. 2995](#) :

4. [...] Consideration may include completing **an inventory of all plastic pipe and components potentially susceptible to premature failure due to slow crack growth or brittle-like cracking, and those that may be susceptible to accelerated degradation in environments that experience or may experience elevated temperatures (“plastic assets”)** ([U.S. Code of Federal Regulations § 192.1007\(b\) What are the required elements of an integrity management plan?](#)).

[Souligné en caractère gras par nous]

8 - Les autorités états-uniennes ont aussi requis que les entreprises gazières se dotent d'un plan d'action complet pour gérer ces conduites.

UNITED STATES OF AMERICA, DEPARTMENT OF TRANSPORTATION (DOT), PIPELINE AND HAZARDOUS MATERIALS SAFETY ADMINISTRATION (PHMSA), Docket No. PHMSA–2026–0166, [Pipeline Safety: Distribution Integrity Management Program Considerations for Plastic Piping and Components. Advisory Bulletin, \(Friday, January 23, 2026\) Vol. 91, No. 15 F.R. 2995](#)

3. **Develop and implement an integrity management plan**, based on reasonably available information, to identify the characteristics of the pipeline's design and operations, as well as environmental factors such as sources of elevated temperatures (e.g., underground steam lines or electric lines), that are necessary to assess applicable threats and risks to its gas distribution pipelines

Régie de l'énergie - Dossier R-4337-2026

Enbridge gaz Québec (EGQ) – Investissement rue Bourgeau Nord à Gatineau (remplacement de conduite et de branchements en polyéthylène de type Aldyl A)

(U.S. Code of Federal Regulations §§192.1005 and [192.1007\(a\)\(1\)](#) *What are the required elements of an integrity management plan*)

[Souligné en caractère gras par nous]

9 - Ce plan d'action doit comporter le type d'intervention (remplacement ou remédiation) envisagée dans chaque cas :

UNITED STATES OF AMERICA, DEPARTMENT OF TRANSPORTATION (DOT), PIPELINE AND HAZARDOUS MATERIALS SAFETY ADMINISTRATION (PHMSA), Docket No. PHMSA–2026–0166, [Pipeline Safety: Distribution Integrity Management Program Considerations for Plastic Piping and Components. Advisory Bulletin](#), (Friday, January 23, 2026) Vol. 91, No. 15 F.R. 2995

7. Determine and implement measures to reduce the risks associated with the failure of plastic distribution pipeline assets (§192.1007(d)). These measures must include an effective leak management program. Such measures may also include replacement or remediation efforts designed to reduce the risk to plastic assets; opportunistic material type verification during routine operation and maintenance; additional leak surveys; or integration of leak survey results to support prioritizing segments for replacement.

[Souligné en caractère gras par nous]

10 - Enbridge Gaz Québec (EGQ) énonce devant la Régie au présent dossier qu'elle se serait effectivement dotée d'un tel inventaire et plan d'action :

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ), Dossier R-4337-2026, [Preuve principale B-0005, Pièce EGQ-1, Doc. 1](#), Page 5:

*Le Projet a ainsi été identifié comme prioritaire au regard des résultats de l'analyse de risque. **Le fait que certains branchements en Aldyl-A demeurent temporairement en service ailleurs sur le réseau reflète une priorisation fondée sur le niveau de risque, et non une absence d'enjeu.** Le tronçon de la rue Bourgeau Nord fait partie des sections du réseau*

Régie de l'énergie - Dossier R-4337-2026

Enbridge gaz Québec (EGQ) – Investissement rue Bourgeau Nord à Gatineau (remplacement de conduite et de branchements en polyéthylène de type Aldyl A)

identifiées comme devant être remplacées en priorité selon les résultats de l'analyse de risque et les contraintes de planification des travaux.

[Souligné en caractère gras par nous]

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ), Dossier R-4337-2026, [Réponse à la Demande de renseignements no. 1 de la Régie, Pièce B-0009, EGQ-1, Doc.1](#), Réponses 5.2, 5.3 et 5.3.1.

11 - Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) soumet respectueusement qu'il est souhaitable qu'EGQ dépose son inventaire des conduites Aldyl-A et ce plan d'action complet auprès de la Régie de l'énergie au présent dossier, ceci afin que les mesures spécifiques qu'EGQ propose pour gérer des segments spécifiques de telles conduites, telles qu'au présent dossier, puissent être examinées par le tribunal dans leur contexte global.

En effet, les questions suivantes se posent :

- Le maintien, hors service, en terre (éternellement ?) des conduites actuelles et la mise en terre, dans un autre corridor, de conduites de remplacement** (comme EGQ le propose ici) constitue-t-il l'action appropriée pour gérer tous les cas de conduites Aldyl-A d'EGQ ?
- Ou est-ce que **le retrait des conduites actuelles, avec leur remplacement dans le même corridor** serait préférable ?
- La réparation de ces conduites, au moyen d'un revêtement intérieur**, constitue-t-elle une option (et avec quelle fréquence une telle réparation devrait-elle être répétée) ou doit-on la rejeter comme EGQ le recommande ? Si la documentation montre que cette option est possible, quel en serait le coût selon la même durée que celle envisagée au présent dossier ?
- Le maintien en terre (éternellement ?) de conduites Aldyl-A d'EGQ se fissurant, sans aucun suivi ultérieur de celles-ci, constitue-t-il un **enjeu environnemental**

Régie de l'énergie - Dossier R-4337-2026

Enbridge gaz Québec (EGQ) – Investissement rue Bourgeau Nord à Gatineau (remplacement de conduite et de branchements en polyéthylène de type Aldyl A)

(déversement de liquides plastiques et/ou de microplastiques notamment dans la nappe phréatique) ? Y aurait-il donc, ultimement, un coût à inclure pour prévoir des suivis environnementaux, de la remédiation environnementale, le remplissage des conduites décommissionnées par de la terre ou du sable et, à terme, le retrait final de terre de ces conduites ? Si oui, en a-t-on tenu compte dans l'analyse financière des options ? Nous sommes surpris par les [Réponses 1.1.3 et 1.1.4 d'EGQ à la Demande de renseignements no. 1 de la Régie, Pièce B-0009, EGQ-1, Doc.1](#), que semblent nier le risque même d'un tel enjeu, éternellement. Cela devrait être mieux documenté et justifié.

- Si les conduites Aldyl-A sont retirées de terre, **le matériau est-il recyclable et produirait-il une valeur** ? Si oui, en a-t-on tenu compte dans l'analyse financière des options ?

Voilà autant de questions dont les réponses seraient facilitées si la Régie, assistée des intervenants/intéressés, pouvait prendre connaissance de l'inventaire des conduites Aldyl-A et de son plan d'action complet.

12 - Comme les mêmes questions se posent chez tous les distributeurs gaziers d'Amérique du Nord, il serait également souhaitable qu'un **balisage soit déposé des pratiques que ceux-ci ont adopté ainsi que des réponses que ceux-ci ont apporté à ces diverses questions**, de même que **tout rapport ou recommandation d'associations gazières sur le sujet**.

13 - Pour l'ensemble de ces motifs, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* loge respectueusement la recommandation suivante :

Pièce RTIÉE-1 Document 1

Commentaires et recommandation

*Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M^e Dominique Neuman, Procureur
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*

Régie de l'énergie - Dossier R-4337-2026

Enbridge gaz Québec (EGQ) – Investissement rue Bourgeau Nord à Gatineau (remplacement de conduite et de branchements en polyéthylène de type Aldyl A)

RECOMMANDATION NO. 1.1

RENDRE UNE DÉCISION SITUANT LE PRÉSENT DOSSIER DANS SON CONTEXTE

Avons de se prononcer sur la demande d'autorisation d'investissement de Enbridge Gaz Québec (EGQ) au présent dossier, nous invitons la Régie de l'énergie à obtenir d'EGQ :

A) Son inventaire des conduites Aldyl-A de son réseau (en kms, ventilés selon les diamètres de conduites et les zones urbaines/rurales) et son plan d'action complet (avec coûts et calendrier prévus et précisant les diamètres de conduites, les zones urbaine urbaines/rurales et le choix d'intervention entre :

- Le maintien, hors service, en terre (éternellement ?) des conduites actuelles et la mise en terre, dans un autre corridor, de conduites de remplacement.
- Le retrait des conduites actuelles, avec leur remplacement dans le même corridor.
- La réparation de ces conduites, au moyen d'un revêtement intérieur.

B) Comme les mêmes questions se posent chez tous les distributeurs gaziers d'Amérique du Nord, il serait également souhaitable qu'un balisage soit déposé des pratiques que ceux-ci ont adopté ainsi que des réponses que ceux-ci ont apporté aux diverses questions ci-après, de même que tout rapport ou recommandation d'associations gazières sur le sujet.

Le tout, afin que les mesures spécifiques qu'EGQ propose pour gérer des segments spécifiques de telles conduites, telles qu'au présent dossier, puissent être examinées par le tribunal dans leur contexte global. En effet, les questions suivantes se posent :

Le maintien, hors service, en terre (éternellement ?) des conduites actuelles et la mise en terre, dans un autre corridor, de conduites de remplacement (comme EGQ le propose ici) constitue-t-il l'action appropriée pour gérer tous les cas de conduites Aldyl-A d'EGQ ?

Ou est-ce que **le retrait des conduites actuelles, avec leur remplacement dans le même corridor** serait préférable ?

La réparation de ces conduites, au moyen d'un revêtement intérieur, constitue-t-elle une option (et avec quelle fréquence une telle réparation devrait-elle être répétée) ou doit-on la rejeter comme EGQ le recommande ? Si la documentation montre que cette option est possible, quel en serait le coût selon la même durée que celle envisagée au présent dossier ?

Régie de l'énergie - Dossier R-4337-2026

Enbridge gaz Québec (EGQ) – Investissement rue Bourgeau Nord à Gatineau (remplacement de conduite et de branchements en polyéthylène de type Aldyl A)

Le maintien en terre (éternellement ?) de conduites Aldyl-A d'EGQ se fissurant, sans aucun suivi ultérieur de celles-ci, constitue-t-il un **enjeu environnemental (déversement de liquides plastiques et/ou de microplastiques notamment dans la nappe phréatique)** ? Y aurait-il donc, ultimement, un coût à inclure pour prévoir des **suivis environnementaux**, de la **remédiation environnementale**, le **remplissage des conduites décommissionnées par de la terre ou du sable** et, **à terme, le retrait final de terre de ces conduites** ? Si oui, en a-t-on tenu compte dans l'analyse financière des options ? Nous sommes surpris par les [Réponses 1.1.3 et 1.1.4 d'EGQ à la Demande de renseignements no. 1 de la Régie, Pièce B-0009, EGQ-1, Doc.1](#), que semblent nier le risque même d'un tel enjeu, éternellement. Cela devrait être mieux documenté et justifié.

Si les conduites Aldyl-A sont retirées de terre, **le matériau est-il recyclable et produirait-il une valeur** ? Si oui, en a-t-on tenu compte dans l'analyse financière des options ?

14 - Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)* soumet respectueusement que ces informations et documents sont essentiels, afin que le traitement de ce problème générique, à portée nord-américaine, ne soit pas géré de façon segmentée mais plutôt en le situant dans son contexte d'ensemble et en ayant une vision intégrée des solutions à apporter.

15 - Il est possible qu'après l'obtention de ces réponses et documents, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)* demande à la Régie de l'énergie la permission d'y réagir en logeant des commentaires et recommandations additionnels.

Régie de l'énergie - Dossier R-4337-2026
Enbridge gaz Québec (EGQ) – Investissement rue Bourgeau Nord à Gatineau (remplacement de conduite et de branchements en polyéthylène de type Aldyl A)

CONCLUSION

16 - Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons la Régie à accueillir les recommandations exprimées au présent mémoire.

17 - Le tout, respectueusement soumis.
